



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/20
TD/B/COM.2/EM.6/3
10 août 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes

**RAPPORT DE LA RÉUNION D'EXPERTS SUR LES FLUX D'INVESTISSEMENT
DE PORTEFEUILLE ET LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS DIRECTS**

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 28 au 30 juin 1999

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>Page</u> |
|---|-------------|
| I. Conclusions concertées | 2 |
| II. Résumé du Président | 4 |
| III. Questions d'organisation | 9 |
| Annexe | |
| Participation | 11 |

I. CONCLUSIONS CONCERTÉES ¹

1. La Réunion d'experts a examiné la façon dont différents types de flux d'investissement pouvaient contribuer au développement et a étudié à cet égard les relations entre les investissements étrangers directs (IED) et les investissements étrangers de portefeuille (IEP). Elle a noté les rôles respectivement joués par les IED et les IEP et a mené des débats fructueux, enrichis par les contributions d'éminents experts internationaux et par une documentation de qualité.

A. Statistiques

2. Les données statistiques sur les flux d'investissements étrangers se sont améliorées, mais les écarts entre actifs et passifs au niveau mondial sont encore plus marqués pour les IEP que pour les IED. Étant donné l'importance des IEP, les pays devraient redoubler d'efforts pour établir des statistiques précises de ces flux aux fins d'analyse et pour l'orientation de l'action gouvernementale. Les experts ont noté qu'il importait d'appliquer les normes statistiques internationales existantes, et aussi d'améliorer la méthodologie statistique utilisée pour la quantification des IED et des IEP, afin que cette méthodologie soit compatible d'un pays à un autre.

B. Contribution au développement

3. Les investissements étrangers peuvent contribuer au développement en accroissant les ressources disponibles pour l'investissement, ainsi qu'en améliorant le cadre directif (par exemple, instauration d'une discipline de gestion économique, amélioration de la gestion stratégique des entreprises et de la transparence), mais les pays en développement ne devraient pas s'en remettre aux seuls investissements étrangers pour assurer leur développement. Les IED peuvent apporter des externalités sous la forme d'un transfert de technologie et de compétences de gestion. Les IEP peuvent favoriser une plus grande efficacité des marchés financiers intérieurs, en élargissant ces marchés et en contribuant à l'élévation des normes de publication et d'information. En même temps, les pays d'accueil doivent être conscients des effets potentiellement déstabilisateurs de flux d'investissements volatils.

C. Déterminants et volatilité

4. Les experts ont observé que les investissements de portefeuille étaient influencés à la fois par des facteurs intérieurs et par les fluctuations des liquidités au niveau mondial. Des problèmes d'asymétrie de l'information et de responsabilité de mandant peuvent expliquer le comportement grégaire des investisseurs. Les investissements de portefeuille se font davantage en obligations, qui n'impliquent guère de risques, qu'en actions. Des fondamentaux macroéconomiques sains et un système financier national solide sont autant de conditions préalables pour attirer des investissements étrangers qui contribueront à l'investissement productif et à la compétitivité de l'économie. D'une manière générale, les IED sont les investissements les moins volatils, à l'opposé des prêts bancaires à court terme. La volatilité

¹Adoptées à la séance plénière de clôture, le 30 juin 1999.

des IEP se situe entre ces deux extrêmes, mais elle n'entraîne pas souvent de sorties nettes. Pour les pays en développement à faible revenu, l'accès aux IED et aux IEP est une préoccupation qui l'emporte sur la volatilité, tandis que les risques de volatilité sont davantage un problème pour les marchés émergents.

D. Incidences générales

5. Les experts sont convenus que des mesures de politique générale devaient être prises aux niveaux national, régional et international, et que toutes ces mesures devaient se renforcer mutuellement. Une intégration effective aux marchés financiers internationaux exigeait un approfondissement des marchés financiers intérieurs passant, d'une part, par un accroissement de l'épargne intérieure et par la constitution d'une solide classe d'investisseurs institutionnels nationaux et, d'autre part, par le renforcement du contrôle prudentiel des marchés financiers, associé à des systèmes bancaires solides et efficaces. Au niveau national, il était important d'éviter des politiques monétaires et budgétaires risquant d'accentuer les mouvements cycliques des capitaux étrangers. D'autres politiques possibles pouvaient porter sur des opérations de stérilisation de liquidités sur le marché libre, sur la gestion des réserves et autres actifs publics, et sur le recours à des instruments de marché tels que taxes et obligation de constituer des réserves pour les capitaux entrants. À long terme, toutefois, les contrôles risquaient d'être moins efficaces et ne pouvaient de toute façon pas remplacer une saine gestion économique. Au niveau régional, un renforcement de la coopération monétaire pouvait contribuer à réduire l'instabilité financière. Il était très difficile, pour les petits pays à faible revenu, de créer un marché financier viable ou d'avoir accès aux marchés financiers internationaux. Il fallait donc soutenir les marchés régionaux de capitaux, et les institutions financières multilatérales devaient envisager d'appuyer l'émission de titres et d'obligations sur ces marchés. Au niveau international, des progrès considérables avaient été accomplis concernant l'élaboration de normes et de codes internationaux pour les marchés financiers; il a été suggéré que les pays en développement participent davantage à l'élaboration de ces normes. Les experts ont estimé qu'une étroite coordination entre les autorités fiscales nationales permettrait d'éviter une concurrence fiscale préjudiciable et de réduire les distorsions que celle-ci entraînait au niveau des mouvements de capitaux. Il faudrait aussi s'efforcer d'associer le secteur privé à la gestion des crises.

6. Les experts ont exprimé l'espoir que la CNUCED continue d'examiner des mesures destinées à aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à élaborer des politiques et à mettre en place des organismes adéquats pour attirer des flux d'investissement stables. De plus, la CNUCED devrait encourager des débats d'experts suivis sur ces questions, notamment avec la participation de représentants du secteur privé et d'institutions financières internationales et régionales.

II. RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT

7. Les caractéristiques des investissements étrangers directs (IED) et des investissements étrangers de portefeuille (IEP), leur impact sur le développement et leurs incidences générales ont été examinés lors de séances informelles. Les principaux résultats de ces travaux sont repris dans les conclusions concertées (voir la section I ci-dessus).

A. Statistiques

8. Bien que le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) aient établi des normes internationales concernant les IED, une enquête menée récemment par ces deux institutions a montré que la directive relative au "seuil de 10 %", qui permet de distinguer les IED des IEP, n'a pas été systématiquement appliquée par tous les pays. Les transactions entre sociétés d'un même groupe n'ont pas non plus toujours été enregistrées comme des IED.

9. Les cas "limites" d'investisseurs de portefeuille ayant un intérêt durable dans une entreprise tout en possédant moins de 10 % du capital social et d'investisseurs détenant plus de 10 % d'une entreprise sans avoir un intérêt durable dans celle-ci sont considérés comme peu nombreux. Un critère supplémentaire pourrait être l'influence directe exercée par l'investisseur sur la gestion de l'entreprise.

10. Les écarts entre actifs et passifs d'investissements étrangers au niveau mondial sont plus marqués pour les IEP que pour les IED. Les statistiques relatives aux investissements de portefeuille posent toujours de nombreux problèmes. Dans la mesure où les pays classent aussi les investissements de portefeuille dans les réserves officielles, l'information s'y rapportant est souvent considérée comme confidentielle et n'est pas communiquée. Les actifs détaillés des fonds de pension ne sont pas non plus toujours divulgués. Peu de pays enregistrent les transactions sur produits financiers dérivés. À l'avenir, ceux-ci ne seront comptabilisés que comme transaction financière (à l'heure actuelle, les swaps de taux d'intérêt sont enregistrés en tant que revenus financiers et comptabilisés au compte courant). On constate l'absence d'information sur les tiers bénéficiaires dans les données relatives à la balance des paiements, qui ne rendent compte que des parties directement engagées dans les opérations d'investissement. L'importance du volume des transactions réalisées par l'intermédiaire de centres financiers internationaux vient aggraver ce problème. En outre, les centres extraterritoriaux ne rendent pas compte des opérations d'investissement.

11. Face à ces problèmes, le Comité auprès du FMI de la balance des paiements a réalisé une enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille à la fin de l'année 1997. Celle-ci avait deux objectifs principaux : rassembler des informations complètes sur le stock d'actions internationales et de créances extérieures à long terme en vue d'établir des statistiques sur la position extérieure globale ou d'améliorer celles dont on dispose; permettre l'échange bilatéral de données comparables afin d'améliorer l'estimation des valeurs de portefeuille détenues par des non-résidents ainsi que l'information sur les flux de capitaux connexes et le revenu des investissements.

12. L'Équipe spéciale interorganisations des statistiques des finances étudie aussi actuellement les moyens d'améliorer la collecte des données statistiques sur la dette afin de donner une idée plus précise des ponctions potentielles opérées sur les avoirs de réserve. Deux problèmes seront réglés : la dette sera comptabilisée en fonction des échéances résiduelles et les obligations à long terme assorties d'une option de vente seront enregistrées séparément.

B. Contribution au développement

13. L'investissement étranger apporte en général des ressources financières supplémentaires. Il peut également contribuer à renforcer le cadre directif, à améliorer la gestion et la transparence économiques et à développer l'infrastructure financière. Les IED peuvent avoir des incidences positives sur la production, sur l'emploi et sur les recettes fiscales, et apporter des externalités sous la forme d'un transfert de technologie, de compétences de gestion et de réseaux de commercialisation. Leurs effets sur la croissance sont cependant parfois difficiles à mesurer car la croissance elle-même peut aussi influencer sur les IED, et la première et les seconds peuvent en outre être influencés par des facteurs communs tels que de bons fondamentaux économiques. Certains participants ont fait valoir que les externalités des IED ne pouvaient pas être importantes si les liens avec les entreprises locales étaient lâches. L'effet net des IED sur la balance des paiements dépend des sorties résultant du rapatriement des bénéficiaires, des droits, des redevances, des importations de facteurs de production et des transferts de salaire d'employés expatriés.

14. Les IEP peuvent apporter les avantages suivants : réduction du coût des capitaux pour les sociétés locales, allocation plus efficace des capitaux aux fins de l'investissement, renforcement des marchés financiers locaux grâce à des liquidités supplémentaires et à une supervision et une réglementation "importées" du pays d'origine, amélioration de la gestion stratégique des entreprises grâce à une meilleure information financière et à un partage accru des risques. Les IEP peuvent également jouer un rôle important dans le financement des infrastructures locales. Leur contribution au financement de l'investissement est plus grande si elle se fait par l'intermédiaire des marchés primaires. Sur les marchés émergents, les IEP se sont faits principalement en obligations, qui n'impliquent guère de risques, plutôt qu'en actions. De fortes fluctuations des courants d'IEP peuvent avoir des incidences négatives sur la balance des paiements et entraîner une instabilité des taux de change ainsi qu'une forte volatilité des prix des actifs. Les effets à long terme sur le développement varient selon que les flux d'IEP financent ou non une hausse durable de la formation de capital fixe. À court terme, les IEP sous la forme d'obligations d'État et de titres achetés sur les marchés secondaires stimuleraient la consommation par un effet de richesse et par un essor du crédit. La hausse des taux de change qui en résulte et les corrections brutales des politiques budgétaire et monétaire, qui accentuent les mouvements cycliques des capitaux étrangers, peuvent alourdir les coûts de financement du développement, notamment lorsque le secteur financier national est faible et insuffisamment réglementé et supervisé.

15. Des observations ont été faites sur l'évolution des courants d'investissement en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Les investissements réalisés en Afrique, d'un volume très faible, sont essentiellement allés à l'Afrique du Sud et à Maurice. Un tiers des IED provenait d'opérations de privatisation. Très peu de pays africains ont accès aux marchés financiers internationaux. La capitalisation totale des 16 bourses fonctionnant en Afrique s'élevait à 183 milliards de dollars des États-Unis en 1998, dont plus de 90 % revenaient aux bourses sud-africaines.

16. En Asie, on a constaté que l'IED avait contribué à accroître les exportations de la région, comme le démontrait, par exemple, la part élevée des exportations dans les ventes totales réalisées en Asie par les entreprises affiliées japonaises du secteur manufacturier. Jusqu'à une date récente, ces entreprises se finançaient auprès de leur société mère, de leur siège régional ou de banques japonaises. Elles devront davantage faire appel aux marchés financiers locaux car leurs sources habituelles de financement ont diminué du fait des difficultés financières traversées au Japon.

17. En Amérique latine, la crise financière qui a récemment touché les marchés émergents semble se résorber et n'a pas eu de conséquence néfaste à long terme, mais l'instabilité financière ne disparaîtra pas. Les pays de la région ont de nouveau accès aux marchés financiers internationaux, les marges ont diminué et les marchés boursiers ont rebondi. Des groupements régionaux tels que le Marché commun du Sud (MERCOSUR) auraient joué un grand rôle dans l'arrivée d'IED. Les petits pays ont également commencé à attirer ce type d'investissement.

C. Déterminants et volatilité

18. Les facteurs influençant les courants d'IED ont trait à la taille des marchés, au niveau des salaires, à la stabilité politique, à la stabilité macroéconomique et aux mécanismes d'incitation. L'adoption de mesures de promotion des IED peut s'avérer efficace pour attirer ce type d'investissement.

19. Les facteurs qui déterminent les courants d'IEP sont plus complexes et dépendent à la fois de l'environnement extérieur et des données économiques fondamentales des pays d'accueil. Parmi les facteurs extérieurs figurent la liquidité internationale et la politique macroéconomique des pays d'origine ainsi que les stratégies des investisseurs internationaux. De l'avis général, les mouvements de capitaux à destination des pays en développement sont grandement influencés par les variations de la liquidité internationale. Dans les pays membres de l'OCDE, l'évolution démographique a entraîné une forte croissance des fonds de pension et des fonds communs de placement, qui ont contribué à accroître la liquidité des marchés financiers internationaux. Certains participants ont considéré que les déséquilibres macroéconomiques mondiaux existant entre les principaux blocs monétaires de pays industrialisés étaient responsables du déclenchement de la crise financière en Asie de l'Est.

20. Par leurs stratégies et leur attitude, les investisseurs sont à l'origine de la mondialisation effrénée des capitaux et le vecteur de la propagation des effets contagieux d'une crise sur d'autres marchés émergents. Des problèmes d'asymétrie de l'information et de responsabilité de mandant peuvent expliquer le comportement grégaire des investisseurs. Les investisseurs de portefeuille, qui sont rarement présents sur place, ne disposent peut-être pas de données exactes sur leurs emprunteurs et se fient aux informations générales souvent communiquées par des organismes de notation financière. Il leur est donc plus difficile de bien évaluer le risque de leurs placements. Le problème lié à la responsabilité de mandant tient au fait que les investisseurs de portefeuille, contrairement aux sociétés transnationales réalisant des IED, exercent rarement un contrôle direct sur les actifs qu'ils acquièrent. Ces problèmes peuvent expliquer pourquoi les investisseurs de portefeuille sont prêts à vendre leurs actifs dès l'apparition des premiers signes de difficulté. De plus, en raison des appels de marge et des transactions financées par l'emprunt, les investisseurs sont incités à dénouer leurs positions sur les marchés à risque en période de crise.

21. De l'avis général, les prêts bancaires sont les investissements les plus volatils, suivis des IEP et des IED. Si les investisseurs de portefeuille peuvent toujours vendre leurs titres, souvent, les marchés financiers émergents ne sont pas assez liquides pour absorber de telles ventes. C'est pourquoi les sorties nettes d'investissements de portefeuille n'ont pas été, contrairement aux idées reçues, très importantes pendant la dernière crise. Les IED peuvent également être une source de financement instable lorsque les investisseurs se prémunissent contre le risque de change en adossant leurs actifs à des engagements libellés en différentes monnaies sous la forme de crédits bancaires et d'investissements de portefeuille. Même si leurs actifs matériels demeurent dans le pays, les sociétés transnationales peuvent ainsi faire sortir leurs investissements financiers, parfois avec plus de facilité que les investisseurs de portefeuille.

22. La chute brutale du prix des actifs constatée sur les marchés émergents pendant la dernière crise s'explique par le fait que ces derniers ne sont pas liquides et ne jouent pas leur rôle d'amortisseur. De plus, les entrées de capitaux ont été monétisées car ces marchés ne sont pas suffisamment larges pour permettre leur stérilisation. Compte tenu de l'abondance des liquidités mondiales et de la petite taille des marchés financiers émergents, les fluctuations des mouvements de capitaux ont tendance à avoir un effet déstabilisateur disproportionné sur la liquidité des emprunteurs. C'est pourquoi il faut que les marchés financiers émergents et les marchés financiers des pays en développement se développent afin de mobiliser l'épargne intérieure, de mieux absorber les chocs extérieurs et de limiter les conséquences des mouvements paniques de vente. Il a également été proposé que les sociétés de marchés émergents ne puissent lever des fonds sur les marchés internationaux et rapatrier leurs capitaux qu'en cas de besoin.

D. Incidences générales

23. Étant donné que les mouvements de capitaux, en particulier d'IEP, peuvent parfois avoir un effet déstabilisateur sur le plan macroéconomique dans les pays bénéficiaires, il a été préconisé de prendre des mesures de politique générale pour annuler les conséquences néfastes possibles. Au niveau national, toute une série d'arrangements institutionnels et juridiques permettraient d'assurer la stabilité du système financier intérieur dans un cadre où : la Banque centrale fournit des liquidités et joue le rôle de prêteur de dernier recours; un organisme central ou une commission est créé pour mettre en oeuvre la réglementation prudentielle et surveiller les prestataires de services financiers; de nombreux investisseurs peuvent être des teneurs de marché; et un système juridique rationnel et transparent régissant les transactions financières est en place. Au niveau international, des arrangements institutionnels et juridiques de ce type n'existent pas, bien que des efforts aient été déployés pour élaborer et appliquer des normes et des codes internationaux pour les marchés financiers. Toutefois, les pays en développement n'ont pas toujours participé à la définition de ces normes. De l'avis général, il fallait associer le secteur privé au règlement des crises financières. Les émissions d'obligations assorties d'une clause de représentation collective devraient être encouragées aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement.

24. Les marchés financiers intérieurs doivent être élargis dans le cadre d'une réglementation et d'un contrôle appropriés et parallèlement à la constitution d'une classe d'investisseurs institutionnels nationaux. En outre, à court terme, les pays à marché émergent pourraient opter pour des mesures visant à contrôler les capitaux à court terme plutôt que pour un système de taux de change flottants. À cet égard, des mesures fondées sur les prix, consistant par exemple à appliquer différents taux d'imposition en fonction de l'échéance du placement, parviendraient mieux à allonger cette échéance que des mesures quantitatives ou réglementaires qui pourraient être contournées par les investisseurs. Les mesures fondées sur les prix n'érigent pas d'obstacle administratif à la libre circulation des capitaux. Toutefois, ce type de contrôle ne devrait pas se substituer aux indispensables réformes structurelles du système financier. Pour le rendre plus efficace, une politique monétaire active (sous la forme d'opérations sur le marché libre ou d'une obligation de constituer des réserves en vue de stériliser les entrées de capitaux) peut s'avérer nécessaire. La coordination internationale des politiques fiscales, en particulier par une retenue à la source sur les actifs de portefeuille, renforcerait les mesures fondées sur la fiscalité en réduisant l'évasion fiscale et en évitant une concurrence fiscale coûteuse.

25. Les participants ont pris note de l'émergence de trois grands blocs monétaires régionaux. Ils ont également constaté que les crises avaient tendance à se propager rapidement au niveau régional et que les effets de contagion pouvaient donc être circonscrits grâce à une coopération monétaire régionale plus poussée. Certains participants ont préconisé la création de zones et d'unions monétaires régionales, à l'image de l'union monétaire européenne, mais cela passait par une véritable convergence économique qui ne pourrait se réaliser qu'à très long terme.

26. On a fait observer que les pays à faible revenu étaient essentiellement préoccupés par leurs difficultés d'accès aux capitaux mondiaux. Il faudrait donc envisager de créer des bourses régionales et d'inciter les institutions financières multilatérales à jouer le rôle d'intermédiaire afin d'améliorer l'accès de ces pays aux marchés financiers.

27. Enfin, la question de savoir si les IEP devaient entrer dans le champ des accords d'investissement a été brièvement débattue. Les participants se sont demandé si l'adoption de mesures visant à contrôler les IEP ne serait pas contraire à la disposition relative au traitement national figurant dans les accords d'investissement. Certains participants ont fait observer que ces accords pouvaient comporter des clauses de sauvegarde qui autoriseraient de tels contrôles. D'autres participants ont estimé que si ce type de protection était étendu aux IEP, les investissements en actions s'en trouveraient stimulés. Il a également été dit qu'une distinction devrait être établie entre la libéralisation du commerce des services financiers, qui est réglementée par l'Organisation mondiale du commerce, et celle du commerce des instruments financiers, qui relève du FMI; la question est de savoir si ces deux aspects peuvent être dissociés ou non.

III. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Convocation de la Réunion d'experts

28. Conformément à la recommandation faite par la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes à la séance de clôture de sa troisième session, le 18 septembre 1999², la Réunion d'experts sur les flux d'investissement de portefeuille et les investissements étrangers directs s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 28 au 30 juin 1999. Elle a été ouverte le 28 juin par Mme Anh-Nga Tran-Nguyen, responsable du Service du financement du développement de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

29. À la séance d'ouverture, la Réunion d'experts a élu le bureau ci-après :

| | | |
|-----------------------------|-----------------------|-------------|
| Président : | M. Franz Nauschnigg | (Autriche) |
| Vice-Président/Rapporteur : | M. Bambang S. Wahyudi | (Indonésie) |

²Voir le rapport de la Commission sur sa troisième session (TD/B/45/9-TD/B/COM.2/15), par. 78 et annexe I.

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 de l'ordre du jour)

30. À la même séance, les participants ont adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/COM.2/EM.6/1. L'ordre du jour de la Réunion était le suivant :

1. Élection du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Investissements étrangers de portefeuille et investissements étrangers directs : caractéristiques, similitudes, complémentarités et différences, incidences sur les orientations et impact sur le développement
4. Adoption des recommandations ou conclusions de la Réunion

D. Documentation

31. Pour l'examen de la question de fond inscrite à son ordre du jour (point 3), la Réunion d'experts était saisie d'une note du secrétariat de la CNUCED intitulée "Investissements étrangers de portefeuille et investissements étrangers directs : caractéristiques, similitudes, complémentarités et différences, incidences décisionnelles et impact sur le développement" (TD/B/COM.2/EM.6/2).

E. Adoption du rapport

(Point 4 de l'ordre du jour)

32. À la séance de clôture, le 30 juin, les experts ont adopté les conclusions concertées figurant plus haut dans la section I, et ont autorisé le Président à établir un résumé des travaux de la Réunion (voir la section II).

Annexe

PARTICIPATION *

1. Des experts des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la Réunion :

| | |
|---------------------------|--|
| Allemagne | Jordanie |
| Arabie saoudite | Liban |
| Argentine | Madagascar |
| Autriche | Malaisie |
| Bélarus | Maroc |
| Bénin | Maurice |
| Bolivie | Mexique |
| Brésil | Mongolie |
| Bulgarie | Népal |
| Burkina Faso | Nicaragua |
| Cameroun | Norvège |
| Canada | Pakistan |
| Chili | Pays-Bas |
| Chine | Pérou |
| Colombie | Philippines |
| Costa Rica | Pologne |
| Cuba | Portugal |
| Égypte | République de Corée |
| El Salvador | République populaire démocratique de Corée |
| Espagne | République tchèque |
| Éthiopie | Roumanie |
| Fédération de Russie | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord |
| France | Rwanda |
| Gambie | Soudan |
| Guatemala | Suède |
| Honduras | Suisse |
| Hongrie | Thaïlande |
| Inde | Tunisie |
| Indonésie | Turquie |
| Iran (Rép. islamique d') | Viet Nam |
| Israël | Zambie |
| Italie | Zimbabwe |
| Jamahiriya arabe libyenne | |
| Japon | |

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la Réunion :

Association européenne de libre-échange
Banque interaméricaine de développement
Communauté européenne

*La liste des participants porte la cote TD/B/COM.2/EM.6/INF.1.

3. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la Réunion :

Banque mondiale
Organisation mondiale du commerce

4. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement était représenté à la Réunion.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la Réunion :

Catégorie générale

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies
Third World Network

6. Les intervenants ci-après ont pris part à la Réunion :

M. Arnab Banerji, Foreign and Colonial Management Ltd, Londres (Royaume-Uni)
M. Edmund Fitzgerald, Maître de conférences en économie et finance internationales, Oxford University (Royaume-Uni)
M. Michael Howell, Cross-Border Capital, Londres (Royaume-Uni)
M. Sam Mensah, African Capital Market Forum, Accra (Ghana)
M. John Motala, Fonds monétaire international
M. Yung Chul Park, Professeur d'économie, Université de Corée (République de Corée)
M. Shigeki Tejima, Professeur d'économie internationale, Université de Nishogakusya (Japon)
M. Antonio Vives, Banque interaméricaine de développement.
